

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2007  
(convocation du 2 juillet 2007)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CARTRON Françoise, M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. JUPPÉ Alain, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

|  |   |
|--|---|
| M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (à cpter de 13 h 30)          | M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie                         |
| M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel                                | M. FAVROUL Jean-Pierre à M. FLORIAN Nicolas ((à cpter de 13 h 30) |
| M. BOBET Patrick à Mme PARCELIER Mureil (à cpter de 13 h 30)             | M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain ((à cpter de 13 h 30)       |
| M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André                                   | M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne ((à cpter de 13 h 30)           |
| M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain                                       | M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert                             |
| M. CANOVAS Bruno à Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude (à cpter de 13 h 30) | M. LOTHAIRE Pierre à M. SIMON Patrick                             |
| M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri                                     | M. MAMERE Noël à M. DANE Michel                                   |
| M. CASTEL Lucien à M. BANAYAN Alexis                                     | M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel ((à cpter de 10 h 30)        |
| M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max ((à cpter de 13 h 30)                  | M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel                            |
| M. CORDOBA Aimé à Mme CONTE Marie-Josée ((à cpter de 13 h 30)            | M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC ((à cpter de 13 h 30)             |
| Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette                                 | Mme TOUTON Elisabeth à Mme VIGNE Elisabeth ((à cpter de 13 h 30)  |
| M. DUPRAT Christophe à M. MERCHERZ Jean ((à cpter de 13 h 30)            | M. VALADE Jacques à M. JUPPÉ Alain                                |

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Attribution d'une subvention de 87 500 € à l'ONG Pharmaciens Sans Frontières -  
Comité International en vue du transfert de son siège social à Bordeaux.  
CONVENTION - DECISION - AUTORISATION**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Pharmaciens Sans Frontières Comité International (PSF-CI) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de droit français régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, qui a été créée en 1985.

L'internationalisation du mouvement a concouru en 1994 à la création de Pharmaciens Sans Frontières - Comité International, lequel assure aujourd'hui la cohérence d'action d'un réseau de 4 associations européennes, une association canadienne et 12 associations dans les départements français.

Son principal objectif est "d'œuvrer pour l'accès à des soins pharmaceutiques de qualité partout et pour tous, sans aucune discrimination de race, d'ethnie, de sexe, de politique ou de religion." (Article 3 de la "Charte du mouvement PSF").

Seule association en Europe spécialisée en pharmacie d'urgence et de développement, elle est constamment sollicitée, tant par les Autorités sanitaires des pays ayant besoin d'aide que par des bailleurs de fonds institutionnels, pour apporter son expertise à la gestion de la partie pharmaceutique des programmes sanitaires.

PSF est la plus grande organisation de solidarité internationale spécialisée dans l'aide humanitaire d'urgence et de développement dans le domaine pharmaceutique.

La vocation première de PSF-CI est d'améliorer l'accès des populations les plus vulnérables à des médicaments essentiels de qualité dans le respect des « bonnes pratiques pharmaceutiques », de la rationalisation de la prescription et du bon usage du médicament.

A travers ces programmes de développement, PSF-CI vise à développer l'autonomie des pays dans la gestion des médicaments. Ainsi le système pharmaceutique mis en place devient pérenne et s'auto suffit.

PSF développe ainsi les activités de développement et d'urgence suivantes :

- Mise en place de circuits pérennes d'approvisionnement en médicaments
- Formations /Transferts de compétences
- Prévention et traitements VIH/SIDA
- Approvisionnement en médicaments essentiels de qualité
- Gestion des dons de médicaments
- Lutte contre les marchés illicites et la contrefaçon de médicaments

Le Comité International s'appuie sur un personnel salarié au siège (25 personnes), sur des volontaires-expatriés en permanence sur le terrain (25 personnes) et sur de nombreux personnels locaux (450 personnes). Il est intervenu depuis sa création dans 43 pays (8 en 2006, pour 20 millions de bénéficiaires également en 2006).

Le budget 2006 s'élève à 7 689 083 €.

Pharmacien Sans Frontières - Comité International siégeait depuis 21 ans, pour des raisons historiques, à Clermont-Ferrand, et occupait des locaux qui appartiennent à l'armée et que la Mairie louait à PSF-CI pour l'euro symbolique.

Dans le cadre de la politique mise en œuvre pour la valorisation du patrimoine de l'immobilier de l'Etat, l'immeuble va être vendu ; les locaux devront être libérés avant la fin de l'année 2007.

PSF-CI a saisi cette occasion pour envisager une nouvelle implantation qui répondrait mieux à ses activités et à sa vocation internationale.

Le Conseil d'Administration de PSF-CI s'est prononcé le 18 mars 2007 pour une délocalisation du siège de l'association à Bordeaux.

Le choix du site d'implantation s'est porté sur une surface de bureaux d'un immeuble Domofrance situé dans la ZAC des Chartrons à Bordeaux, et dont l'ONG se portera acquéreur. PSF-CI souhaitant une implantation dans le centre de Bordeaux.

L'emménagement de l'association dans les locaux est prévu mi septembre, pour être opérationnelle fin septembre.

Le nombre de salarié au siège étant de 25 personnes, la plupart des postes clés seront transférés de Clermont Ferrand vers Bordeaux, et les postes laissés vacants par des personnes ne souhaitant pas muter, feront l'objet d'un recrutement en local.

Le budget prévisionnel de cet opération s'élève à 1 043 127 € et se décompose comme suit :

| Dépenses                  | Coût             | Financement                      | Montant          |
|---------------------------|------------------|----------------------------------|------------------|
| Prix de vente HT          | 793 600          | Autofinancement PSF – CI         | 350 000          |
| TVA (19,6 %)              | 155 545          | <b>Total autofinancement</b>     | <b>350 000</b>   |
| Frais d'actes notariés    | 18 982           | Communauté Urbaine               | 87 500           |
| Travaux d'aménagement     | 50 000           | Conseil Général                  | 87 500           |
| <b>Total acquisition</b>  | <b>1 018 127</b> | Conseil Régional                 | 87 500           |
| Déménagement              | 25 000           | Mairie de Bordeaux               | 87 500           |
| <b>Total déménagement</b> | <b>25 000</b>    | <b>Total aides collectivités</b> | <b>350 000</b>   |
|                           |                  | Partenaires privés               | 343 127          |
|                           |                  | <b>Total partenaires privés</b>  | <b>343 127</b>   |
| <b>TOTAL OPERATION</b>    | <b>1 043 127</b> | <b>TOTAL FINANCEMENT</b>         | <b>1 043 127</b> |

Ce transfert de siège social permet de conforter la présence sur l'agglomération d'acteurs de Solidarité Internationale : Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières Logistique, Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement (IFAID Aquitaine), AGRISUD ...

Ainsi, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- DECIDER l'attribution d'une subvention d'un montant de 87 500 € à verser à l'ONG Pharmaciens Sans Frontières, dans le cadre du transfert de son siège social, à Bordeaux,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, fixant les modalités et conditions de règlement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042, fonction 900, programme DA 01 du budget de l'année 2007.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2007,

Le Président de la Communauté  
Urbaine de Bordeaux

**Vincent FELTESSE**

?